

# Alter Égaux n°8

Belgique-België  
P.P.  
Bruxelles X  
1/2307

Bureau de dépôt Bruxelles X  
N° d'agrégation P201042  
Adresse de l'expéditeur :  
Rue Coenraets 68, 1060 Bruxelles



*pensons le monde autrement  
pratiquons-le solidairement*



**L'Accord  
de Cotonou**

## POUR UNE UNION EUROPÉENNE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis quatre décennies, à travers diverses conventions (Yaoundé, Lomé), la CEE puis l'Union européenne entretient des relations privilégiées avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) issus de la décolonisation.

Les Conventions de Lomé offraient ainsi aux pays ACP des conditions relativement favorables au développement de leurs secteurs agricoles et miniers, et de leurs infrastructures.

Depuis la fin des années '80, les conditions de collaboration entre l'Union européenne et les pays ACP se sont progressivement durcies, les exigences de l'Europe se faisant plus pressantes, notamment quant au respect des plans d'ajustement structurel dictés par le FMI, et l'accent étant mis toujours davantage sur le développement du secteur privé et l'ouverture des marchés conformément aux injonctions ultra-libérales chères aux institutions financières internationales et à l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'Accord de Cotonou, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003, remplace la Convention de Lomé, et se présente comme un accord global d'aide et de commerce, qui fixe un cadre de coopération sur vingt ans, avec pour objectif principal la réduction de la pauvreté.

Mais sous couvert de développement et de coopération, l'Union européenne, à travers l'Accord de Cotonou, vise avant tout à protéger ses intérêts

commerciaux, tout comme elle le fait lors des négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce, privilégiant le commerce et les investissements, plutôt que les volets dialogue politique et coopération au développement.

Réduire la pauvreté dans les pays ACP par leur insertion dans le marché global et l'ouverture de leurs frontières est un jeu de dupes dont les règles sont fixées par les pays développés à travers un rapport de forces profondément inégal.

Il est donc essentiel que les responsables politiques socialistes et progressistes, en relation avec les organisations citoyennes appelées au processus de participation et de consultation, jouent pleinement leur rôle de garant(e)s de l'intérêt commun des populations du Nord et du Sud, en combattant farouchement et fermement l'idéologie ultra-libérale qui laisse à la main invisible du marché un très hypothétique bien commun futur.

Et vous, en tant que citoyen(ne)s, avez un rôle important à jouer, par un double mouvement : en soutenant et en participant au mouvement d'opposition à la pensée unique que sont les organisations de la société civile qui luttent pour une autre mondialisation, parmi lesquelles Solidarité Socialiste, et en faisant votre devoir d'électeur et d'électrice ce 13 juin 2004, journée d'élections européennes, afin de remplir le Parlement européen d'hommes et de femmes progressistes qui pourront peser de tout leur poids politique à infléchir l'évolution européenne vers les préoccupations sociales et la solidarité internationale. Afin que l'Europe, de plus en plus focalisée vers le sécuritaire, devienne une véritable civilisation du partage, de la solidarité et de l'ouverture à l'autre, la meilleure "arme" contre la diplomatie de guerre, le terrorisme et le reflux vers le sectarisme.



Dessin : Jean-Louis Lelieur



Marie-José LALOY  
Sénatrice

Présidente de Solidarité Socialiste



## L'IPC, un de nos partenaires en Colombie

La Colombie est un pays qui fait l'objet d'une lutte acharnée entre guérillas, groupes paramilitaires d'extrême-droite et forces gouvernementales, sur fond d'intervention nord-américaine et de trafic de la coca. Prise en tenailles, la population tente, par le biais d'organisations citoyennes, de s'organiser pour amoindrir les chocs subis et pour améliorer ses conditions de vie, souvent très précaires. Parmi les organisations citoyennes actives, les partenaires de Solidarité Socialiste : ATI, FUNCOP, le Service Colombien de Communication, l'Ecole Nationale Syndicale et l'IPC. Dans ces deux pages, nous vous présentons l'action de l'IPC à Medellin.

### Qu'est-ce que l'IPC ?

L'IPC est une ONG de développement qui a pour vocation de produire des analyses et des informations sociales et politiques en faveur de la société civile, de faire de l'éducation et de la formation en faveur des secteurs sociaux, de promouvoir la défense et la protection des droits humains intégraux et de mettre en place des processus et propositions d'organisation, enfin de favoriser la mobilisation sociale, afin de parvenir à des changements au niveau de la démocratie sociale, politique et économique du pays. C'est une organisation de promotion populaire qui a comme axes d'action la recherche, la formation, l'action publique, l'appui, la consultance et la promotion des communautés de base, des mouvements sociaux et politiques.

L'IPC, qui participe au programme FADOC, mène actuellement quatre programmes :

- Programme justice, conflit, droits humains et paix ;
- Programme démocratie et citoyenneté ;
- Programme équité et développement ;
- Programme de développement institutionnel.

### Où et avec qui travaille l'IPC ?

Le champ d'action de l'IPC se situe principalement dans les neuf municipalités qui constituent la zone métropolitaine de Medellin, ainsi que dans les villages



des alentours. Son action est étendue à tout le pays grâce à des actions de formation et à des campagnes de sensibilisation réalisées soit seul soit en réseau avec d'autres organisations et ONG.

La population avec laquelle l'IPC met en place ses actions sont essentiellement des communautés, des leaders et organisations des quartiers populaires, des jeunes de la ville, des professeurs d'institutions publiques, des leaders sociaux et politiques de la ville. Ses actions de sensibilisation sont souvent dirigées vers un public plus large.

### Quels sont les objectifs des actions de l'IPC soutenues par Solidarité Socialiste ?

Les objectifs sont de sensibiliser et promouvoir les Droits Humains et en particulier les droits sociaux à travers le suivi, l'analyse régulière de la situation, la systématisation, la diffusion de l'information, la formation de leaders sociaux, la mise en place de campagnes de sensibilisation et l'intégration de la problématique dans les réseaux et coordinations au niveau national et international.

En effet, une des stratégies d'action d'IPC étant de se rallier à des réseaux afin d'être plus efficace et de se renforcer, il fait partie, notamment, des alliances suivantes :



- l'Assemblée Permanente de la Société Civile pour la Paix (régional et national)
- la Coordination Colombie Europe Etats-Unis pour les Droits humains
- la Fédération Antioqueña des ONG
- la Plate forme Interaméricaine des droits humains, Démocratie et Développement
- le Réseau National de Justice Communautaire et de résolution des conflits
- le Comité de suivi du plan de développement de Medellín
- le Conseil pour l'éducation des adultes en Amérique latine (CEAAL) et le Réseau latino-américain d'éducation pour la paix et les droits humains du CEAAL
- le Conseil latino-américain d'investigations en sciences sociales - Clasco
- les Brigades Internationales de Paix - PBI (depuis septembre 1999 elles accompagnent l'IPC de manière directe).

IPC, dans le cadre du programme FADOC en Colombie, soutenu par Solidarité Socialiste, appuie le Conseil Communautaire "Réalisateur de Rêves", qui associe treize organisations communautaires des quartiers Independencias I, II, III, Nuevos Conquistadores et El Salado, qui font partie de la Commune XIII, au sud de la ville de Medellín. Le Conseil Communautaire "Réalisateur de Rêves" est une instance de représentation et de coordination du processus de planification et de gestion du développement local. Elle part des expériences des organisations qui la constituent, dans le cadre d'un Plan de Développement Intégral Local. Organisation représentative de la communauté, elle défend les intérêts et les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des populations et vise à :

- améliorer leurs conditions socio-économiques
- gérer et promouvoir l'emploi, augmenter les revenus et appuyer les initiatives communautaires
- promouvoir un système de formation intégrale
- renforcer les organisations sociales en terme d'organisation, de participation et de gestion
- contribuer au renforcement d'une culture de la citoyenneté qui reconnaît et valorise l'importance du secteur public
- travailler à la formation et à la qualification de leaders
- promouvoir la participation et l'articulation des institutions publiques et privées, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.



# L'Accord de Cotonou

L'Accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003, il est présenté comme le plus grand accord de coopération ayant jamais existé entre l'Union européenne et 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les pays ACP). Il concerne plus de 600 millions d'habitants, dont la très grande majorité vit en Afrique et dans les pays les plus défavorisés : 40 des 49 pays définis comme les "moins avancés" par les Nations unies sont des pays ACP.

L'Union européenne accordait depuis 1975, année de la création de la Convention de Lomé, un régime commercial préférentiel aux pays ACP, qui visait à promouvoir et à diversifier leurs exportations, et à favoriser leur croissance et leur développement, dans le cadre d'une relation égalitaire, d'un dialogue politique permanent et d'un cadre institutionnel original. Lomé comportait différents mécanismes avantageux pour les pays ACP : préférences commerciales qui leur reconnaissaient l'accès illimité au marché européen pour une part importante de leur production industrielle et certains produits agricoles, et mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation (via le Stabex et le Sysmin).

Le bilan des conventions de Lomé et l'évolution des relations commerciales mondiales ont poussé l'Union

européenne, à travers un "Livre Vert" publié en 1996, à remettre en question les mécanismes à l'oeuvre dans le cadre de Lomé.

L'Accord de Cotonou, qui a succédé aux diverses conventions de Lomé, devrait officiellement remédier aux échecs des conventions de Lomé : non-utilisation des budgets prévus, mauvais fonctionnement du partenariat Union européenne-pays ACP, diminution de la part des pays ACP sur le marché européen (de 6,7 % en 1976 à 3 % en 1998).

Il s'agit d'un accord global en matière d'aide et de commerce, qui fixe le cadre de coopération entre les Etats signataires pour une période de vingt ans. L'accord a pour objectif principal de réduire la pauvreté en intégrant progressivement les pays ACP dans l'économie mondiale.

L'approche paraît généreuse, mais lorsqu'on pousse plus loin l'analyse, lorsqu'on décortique les procédures de mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou et que l'on consulte les représentants de la société civile des pays ACP, on se rend rapidement compte que, sous couvert de développement et de coopération, l'Union européenne vise avant tout, à travers Cotonou, à favoriser ses politiques commerciales et à protéger ses propres intérêts.

L'évolution, de Lomé à Cotonou, suit d'ailleurs la logique de la "pensée unique" néo-libérale selon laquelle la libéralisation du commerce entraîne nécessairement la réduction de la pauvreté et le développement.

C'est dans ce sens que l'Union européenne, alors que l'Accord de Cotonou s'articule autour de quatre volets

## LES PAYS SIGNATAIRES DE L'ACCORD DE COTONOU

Les quinze Etats-membres de l'Union européenne et 78 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les pays ACP) : Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, **Burkina Faso**, Burundi, Cameroun, **Cap-Vert**, Centrafrique, Comores, Congo, **République démocratique du Congo**, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, **Guinée-Bissau**, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iles Cook, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palau, Papouasie-N<sup>elle</sup>-Guinée, République des îles Marshall, République dominicaine, **Rwanda**, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salomon, Samoa Occidentales, Sao Tomé et Príncipe, **Sénégal**, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe. Cuba a été admis comme membre du groupe ACP en décembre 2000, mais n'est pas signataire de l'Accord de Cotonou.



Les bananes des pays ACP bénéficiaient avec Lomé d'un accès privilégié dans l'Union européenne. L'OMC veut y mettre fin, suite aux plaintes déposées par les Etats-Unis à l'instigation des transnationales bananières. L'UE et les Etats-Unis se sont accordés sur une ouverture progressive du secteur à la libre concurrence, ce qui implique une politique de pression à la baisse des prix et donc des salaires et des conditions de travail dans les pays ACP.

(dialogue politique, commerce, investissements et coopération au développement), met en avant les volets "commerce" et "investissements", tout comme elle le fait lors des négociations des sommets de l'Organisation Mondiale du Commerce.

### **PAS D'ENTRAVE AUX LOIS DU MARCHÉ !**

L'Accord de Cotonou modifie de fait en profondeur les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays ACP. Devront être mis en place, à partir de 2008, des Accords de Partenariat Economique (APE), à l'origine de blocs régionaux avec lesquels l'Union européenne passera contrat, dans un esprit de libre-échange.

La mise en place de ces accords régionaux répond à la volonté de l'Union européenne de mettre sa politique de coopération en conformité avec les règles internationales du commerce mondial sous la houlette de l'Organisation Mondiale du Commerce : les échanges ne peuvent être gouvernés que par les seules lois du marché, et toute entrave à ces lois doit être abolie. C'est pourquoi, d'ici 2007, le système préférentiel entre l'Union européenne et les pays ACP doit être démantelé, alors que c'est lui qui permettait de faciliter les exportations des pays ACP sur le marché européen, et que la stratégie de libéralisation des marchés, on peut le constater, va généralement à l'encontre des intérêts des populations.

Le libre-échange n'est pas une réponse satisfaisante pour des économies qui n'ont pas les capacités de production suffisantes, et quarante années d'ouvertu-

re commerciale ont fait la démonstration qu'elle ne suffit pas à promouvoir la production. Sur le plan commercial, une asymétrie en faveur des pays ACP doit être conservée par le "traitement spécial différencié". L'intégration réussie dans l'économie mondiale apparaît davantage comme le résultat plutôt que comme la cause du développement économique et social.

Alors, Cotonou un nouvel instrument de mise en oeuvre d'une politique néo-coloniale qui facilitera l'acquisition à bon compte des matières premières des ACP et les exportations européennes ?

Si les choses restent en l'état, sans aucun doute, mais certaines modalités de l'Accord de Cotonou ouvrent peut-être une brèche par laquelle les organisations de la société civile pourraient glisser leurs grains de sable dans les rouages de la mécanique ultra-libérale, et qu'elles pourraient agrandir : les articles 4, 5, 6 et 7 de l'Accord. Selon les termes de ces articles, la

### **LE CALENDRIER**

2004-2008 : négociations formelles de nouveaux accords commerciaux entre l'Union européenne et les pays ACP.

2006 : révision des accords prévus.

2008 : entrée en vigueur des accords.

2008-2020 : mise en oeuvre des accords.

société civile doit participer à part entière dans la définition des programmes et stratégies de développement de son pays. Mais chaque pays doit trouver la manière et les ressources pour parvenir à une participation effective de la société civile.

### LES "ANE" DE COTONOU

Les acteurs de la société civile, définis comme "acteurs non-étatiques", soit les ANE (!), sont donc appelés à s'associer à la mise en oeuvre de Cotonou. On note, d'ores et déjà, un déficit d'information et des problèmes de représentativité pour une mise en place effective de la participation et de la consultation de la société civile.

Si processus participatifs et consultations sont à la mode - ou politiquement corrects - les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) et l'Organisation Mondiale du Commerce continuent d'imposer leurs critères et leur mode de fonctionnement dans les pays du Sud, et la réelle définition des politiques et des stratégies restent encore hors de portée de la société civile.

Pourtant des réseaux ACP se mettent progressivement en place, soutenus par les organisations du Nord de la planète. Et ils se renforcent. C'est ainsi qu'ANE du Sud et ANE du Nord s'efforcent d'unir leurs voix pour dénoncer et interpeller les décideurs afin de réorienter l'Accord vers ce qui devrait être son objectif premier : le développement des pays les plus pauvres et de leurs populations.



Un groupe de femmes "Naam" se forment au séchage de légumes au Burkina.

## D'OÙ VIENT COTONOU ?

**1957**

Le **Traité de Rome** institue la Communauté Economique Européenne (CEE) et prévoit un régime d'association avec les "pays et territoires d'outremer".

**1963**

**Yaoundé I** premier accord entre la CEE et 18 Etats africains, qui porte sur le commerce et la coopération financière et technique; il est prolongé en 1968 par Yaoundé II.

**1975**

**Lomé I** : l'accord concerne 46 pays appelés dorénavant ACP du fait de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE et l'arrivée des pays du Commonwealth. Contenu : préférences tarifaires non réciproques pour les exportations ACP vers la CEE; Stabex; protocoles favorables aux exportations ACP dans des secteurs comme le sucre, la viande bovine et les bananes; financement des infrastructures; programmes agricoles.

**1979**

**Lomé II** : 58 pays ACP et introduction du Sysmin.

**1984**

**Lomé III** : 65 pays ACP. But annoncé : autosuffisance et sécurité agroalimentaires.

**1989**

**Lomé IV** : 68 pays ACP. Introduction de la conditionnalité : mise en avant des droits humains et du respect des plans d'ajustement structurel du FMI. Importance du développement du secteur privé.

**1995**

**Lomé IV bis** : 70 pays ACP. Droits humains et Etat de droit deviennent des conditions suspensives. Introduction du concept de "développement durable", et de la nécessité de s'insérer dans l'économie mondiale. Accent mis sur la lutte contre la pauvreté.

**1996**

**Livre Vert** de la Commission européenne qui prend en compte la fin de la Guerre froide et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce. Le Livre Vert invite à négocier un nouvel accord pour remplacer la Convention de Lomé.

**2000 (23 juin)**

**Signature de l'Accord de Cotonou.**

**2003 (1er avril)**

**Entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou.**

Pour conclure, reprenons une réflexion de Mamadou Cissoko, président de l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base :

*“Les organisations paysannes veulent que s'établissent de véritables cadres de dialogue au niveau national entre elles et les Etats. Ces cadres seraient l'occasion pour les organisations de participer de manière effective et efficace à la définition des programmes indicatifs nationaux et aux discussions sur les négociations portant sur les Accords de Partenariat Economique. Elles demandent un statut permettant leur participation aux sessions des rencontres. Si les organisations paysannes consentent que la mondialisation est irréversible pour elles, cela ne peut pourtant signifier que toutes les règles doivent être calquées sur les seules lois du marché et de la concurrence. La libéralisation du commerce n'est pas une fin en soi et ne doit pas empêcher nos Etats de mettre en place des politiques agricoles nationales et sous-régionales adaptées aux réalités spécifiques de chaque pays ou région.”*



Le CNCD, coordination d'ONG belges francophones, a créé un groupe de travail sur l'Accord de Cotonou. Solidarité Socialiste en fait partie. Il s'agit d'établir un partenariat avec les ONG des pays ACP qui entendent s'impliquer dans la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou. La photo ci-dessus a été prise à l'occasion du Séminaire de Sélingué, au Mali, en décembre 2003, qui a réuni 35 représentants d'organisations francophones africaines et 10 représentants d'ONG belges francophones. Le sujet : les modalités de l'implication de la société civile dans le suivi de l'Accord de Cotonou.

## Les partenaires de Solidarité Socialiste dans les pays ACP

- 
- **Burkina Faso** : Association Songui Manegré/Aide au Développement Endogène (ASMADE) ; Promo Femmes/Développement Solidarité ; Association Tind Yalgree (ATY) ; Fédération des Groupements de Producteurs de Nayala (FUGPN).
  - **Cap Vert** : Atelier Mar ; Citi-Habitat ; Plateforme des ONG du Cap Vert.
  - **Congo (R.D.)** : Association de Santé et d'Agriculture en Milieu Rural (ASAMIR) ; Bureau d'Appui à l'autopromotion des localités situées au bord du fleuve Congo dans la province de Bandundu (BUACO) ; Compagnons des Amis du Développement (CADEV) ; Centre National d'Education Mésologique (CNEM/Debout Congo) ; Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes (CRAFOP) ; Plateforme Diobass ; Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement (PREFED) ; Centre National d'Appui au Développement et à la Participation populaire (CENADEP).
  - **Guinée-Bissau** : Aifa/PALOP ; Action pour le Développement (AD).
  - **Rwanda** : Association pour le Développement Agricole (ADA).
  - **Sénégal** : Association des Jeunes de la cité Icotaf 3 (Djokoo AJC3) ; Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) ; Association des Jeunes Volontaires pour le Progrès d'Edalé (AJVPE) ; ENDA Graf Sahel Afrique de l'Ouest ; Groupe de Recherche et d'Etudes Environnementales (GREEN)



## Opération "Les arbres de la Solidarité"

Le 13 mars 2004, dans quatre villes (Mons, Boussu, Quaregnon et Saint-Ghislain), quatre vergers comprenant 160 arbres fruitiers ont été plantés par les enfants.

Les arbres ont été investis d'une mission par les enfants qui les ont plantés : être des arbres généreux qui offrent leurs fruits à celui qui passe.

Les vergers seront, pendant cinquante ans, un espace où l'accès à la nourriture échappe à la loi de l'argent.

Pendant que l'on plantait les arbres, le projet de solidarité avec les femmes restauratrices de rue du Burkina Faso, porté par 17.000 enfants, continuait dans les quatre villes.

Dans ce contexte, l'Ecole primaire St Joseph, qui avait organisé sa fête scolaire le 13 mars, a décidé de retourner la moitié des droits d'entrée à la fête au projet "Restauratrices de rue". Cela présage d'un résultat impressionnant en fin d'opération.

Nous vous communiquerons ce résultat dans le prochain *Alter Egaux*, au mois de juin.



La plantation des arbres fruitiers à Saint-Ghislain



# Solidarité Socialiste dans les écoles

"L'école, un droit qui donne des droits" et "La santé pour tous" ... suite des animations dans les écoles primaires.

Depuis le mois de janvier, nous abordons les thèmes spécifiques avec les élèves de troisième (l'école) et de cinquième (la santé).

L'animation de janvier consistait en la réalisation d'un état des lieux des différents systèmes éducatifs et de santé au Nord et au Sud par les enfants.

En mars, nous avons ciblé la question de l'accès (à l'école, aux soins, aux médicaments) et introduit la notion de Sécurité Sociale à travers une grille d'analyse d'un film documentaire de Médecins Sans Frontière : "Meteor".

La dernière animation (en mai) consistera en une évaluation et une capitalisation des connaissances à travers la réalisation d'une affiche (en 3<sup>e</sup>) et d'un jeu de l'oie (en 5<sup>e</sup>) : nous vous en parlerons plus longuement dans le prochain *Alter Ego*.

Les premiers courriers ont, en outre, été envoyés aux différentes classes du Sénégal et du Burkina Faso.



## Site web et Croco

Solidarité Socialiste a lancé en juin 2003 sa revue électronique que vous pouvez obtenir par e-mail : le Croco. Nous en sommes déjà au 8<sup>e</sup> numéro. Si vous ne connaissez pas encore le Croco et désirez le recevoir, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [pbodinaux@solsoc.be](mailto:pbodinaux@solsoc.be) en laissant vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique). Nous nous ferons un plaisir de vous abonner à notre Croco !

N'hésitez pas non plus à visiter notre site Internet

[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)



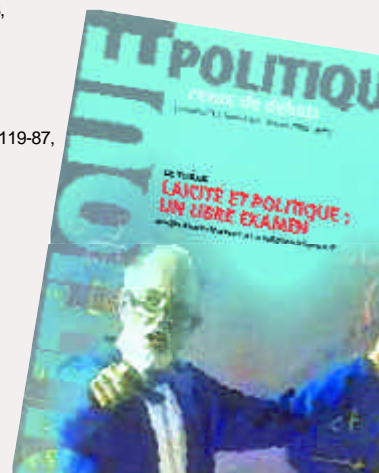
## LA POLITIQUE, C'EST TOUT UN ART ...

La politique, c'est tout un art : celui de vivre. Et, comme pour tout art, il faut une certaine dose d'apprentissage. Non dans le but d'en faire un métier. Simplement pour jouer son rôle de citoyen. Autant rendre cet effort aussi agréable que possible.

**POLITIQUE** s'y essaie. Revue de référence depuis 7 ans, elle s'attache à rendre la politique belge vivante par un recours systématique au débat et à la confrontation des points de vue conçue comme une méthode pédagogique. Et pour échapper à l'austérité de certains sujets, elle s'est attachée la collaboration de chroniqueurs et d'artistes talentueux (écrivains, dessinateurs, photographes).

**POLITIQUE** : une revue engagée pour mieux comprendre ce monde et ce pays.

**POLITIQUE** : revue bimestrielle, 68 pages - paraît 5 fois par an  
direction : Henri Goldman, Hugues Le Paige et Bernard Richelle  
rédaction : rue Coenraets 68,  
1060 Bruxelles  
tél. 02/535.06.84  
redaction@politique.eu.org  
www.politique.eu.org  
abonnement annuel : 25 €  
compte bancaire : 210-0327119-87,  
au nom de Politique asbl.



## Attestations fiscales

Si vous avez effectué un don de 30 € ou plus au cours de l'année 2003, que ce soit en un ou plusieurs versements, vous aurez reçu durant ce mois d'avril votre attestation fiscale permettant de déduire une partie de vos dons de vos impôts ! Malgré la rigueur que nous mettons à traiter les données vous concernant, il se pourrait qu'une erreur se soit glissée soit dans vos coordonnées, soit dans le montant des dons que vous avez effectués et dont nous vous remercions. N'hésitez pas, si vous constatez la moindre inexactitude, ou en cas de doute, à contacter Odette Cappe au 02/505.40.72 ou par e-mail : [ocappe@solsoc.be](mailto:ocappe@solsoc.be)

## DEVENEZ PARTENAIRES SOLIDAIRES EN SOUTENANT LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ SOCIALISTE

### ● **Faites un don ponctuel via le bulletin de virement joint !**

Les dons ponctuels nous permettent de soutenir nos partenaires en toute indépendance et de manière réactive. Ils sont absolument indispensables pour nous dans la mesure où nos financements institutionnels ne couvrent jamais l'intégralité de nos besoins.

### ● **Faites un don permanent via le formulaire ci-dessous !**

Ce type de don nous permet de mieux connaître les ressources dont nous pouvons disposer à tout moment de l'année. Cela nous permet ainsi de mieux planifier notre travail. Pour vous, il est la marque d'un soutien dans la durée et sans contraintes, puisque c'est votre banque qui se charge automatiquement d'effectuer les versements. Vous n'aurez qu'à l'informer le jour où vous souhaitez faire cesser vos dons. Nous vous rappelons que, pour que nous puissions vous délivrer une attestation fiscale, le montant total minimum de votre don doit atteindre 30 € dans l'année, ce qui revient à un versement minimum mensuel de 2,50 €. Si votre don mensuel est actuellement inférieur à cette somme, vous avez la possibilité d'en demander la modification auprès de votre organisme financier.

### **Formulaire d'ordre permanent**

(à compléter, signer et remettre à votre organisme bancaire)

**Oui, je soutiens l'action de Solidarité Socialiste - Formation Coopération & Développement**

Via le présent document, je soussigné demande qu'on effectue un versement de :

10 €  15 €  20 €  30 €  50 €  autre montant  (précisez) : €

une fois par mois  tous les 2 mois  tous les 3 mois  autre  (précisez) :

au bénéfice des actions de Solidarité Socialiste - Formation Coopération & Développement

à partir du ..... / ..... / 2004 sur le compte **CCP 000-000054-54** de FCD, Rue Coenraets 68, 1060 Bruxelles

avec la communication : **DON PERMANENT**

Nom..... Prénom.....

Rue et n°..... Code postal .....

Localité ..... Pays.....

Nom de l'organisme bancaire : ..... Mon n° de compte : --

Date : ..... / ..... / 2004

Signature :

**POUR TOUT DON DE 30 € ET PLUS, EN UN OU PLUSIEURS VERSEMENTS  
SUR L'ANNÉE, VOUS RECEVREZ UNE ATTESTATION FISCALE**